

concernant. Adopté

Le tiers de \$400 pour amorce est remis à la prochaine séance.

Rapport par M. H. Pelletier remis par M. H. Packard pour le Comité vote des remerciements à M. H. Hubert pour le donnement qui a apporté dans l'administration de son départ. Merci pendant l'absence. Adopté.

M. H. Hubert

Comité de Quatre

Municipalité de la ville de Drummondville

Je soussigné Oreste Montplaisir, Maire de la ville de Drummondville, ayant dûment été informé par le Comité de Quatre, Quatre de la ville de Drummondville, par conséquent que je remplirais bientôt prochainement les travaux de mon charge et de la ville de Drummondville, de mon jugement et de mes copains. Avoir dû me voir en face.

M. H. Montplaisir

Donnement devant moi à vingt six ans
fin de janvier 1908

M. H. Hubert
Sec. G.

Comité de Quatre

Municipalité de la ville de Drummondville

Je soussigné Oreste Montplaisir, Maire de la ville de Drummondville, ayant dûment été informé par le Comité de Quatre, Quatre de la ville de Drummondville, par conséquent que je remplirais l'année

et prochainement la séance de mon charge et de la ville de Drummondville, de mon jugement et de mes copains. Avoir dû me voir en face.

Oreste Montplaisir

Donnement devant moi à vingt six ans
fin de janvier 1908.

M. H. Hubert
Sec. G.

22 Janvier 1908

Comité de Quatre

Municipalité de la ville de Drummondville

Avoir dûment été informé par le Comité de Quatre, Quatre de la ville de Drummondville, par conséquent que je remplirais l'année

et prochainement la séance de mon charge et de la ville de Drummondville, de mon jugement et de mes copains. Avoir dû me voir en face.

Donnement devant moi à vingt six ans
fin de janvier 1908.

Oreste Montplaisir

Donnement devant moi à vingt six ans
fin de janvier 1908.

Oreste Montplaisir

Donnement devant moi à vingt six ans
fin de janvier 1908.

Oreste Montplaisir

Donnement devant moi à vingt six ans
fin de janvier 1908.

Oreste Montplaisir

Donnement devant moi à vingt six ans
fin de janvier 1908.

Oreste Montplaisir

Donnement devant moi à vingt six ans
fin de janvier 1908.

Oreste Montplaisir

Donnement devant moi à vingt six ans
fin de janvier 1908.

Oreste Montplaisir

Donnement devant moi à vingt six ans
fin de janvier 1908.

Oreste Montplaisir

Donnement devant moi à vingt six ans
fin de janvier 1908.

Oreste Montplaisir

Donnement devant moi à vingt six ans
fin de janvier 1908.

Oreste Montplaisir

collezione contenuta su 6 tomi per
verificazione.

Proposez-le. M. Debbut second. M.
M. E. Dickhaut qui m. et mienne
avec le Secretaire soient au sein d'été.
Le bagne aux 2 le Es Standard. Assoc.

*Copie par M. Montblanc
secondo per M. Accasbasset gen MM
M. Schuchman, E. Duboussant. Il leur
serait chargé d'être emboîtés si les
Emboîtes ou les Leds Accasb sont
terminés et pour rapport au Com.
de Travaux.*

MA. Manuscript

See

Course of Lecture

Amesbury & la ville de Greenfield
Amesbury. Hôpital Kachib, mesdames
de la ville de Greenfield ayant de nous
écrit que vous êtes à la ville
de Greenfield je me suis plu à vous
bien et fidèlement les dire de nos chers
doux mes amis de mon pays
de nos amis aussi de nos
chers amis.

[illegible]

Dr. G. M. Mearns
Per Pres

31 Janvier 1908

L'origine de *G. puber*
 2. *M. mucropallidus* de la Valt de Gruyère
 3. une série spéciale au Cornet
 4. *M. mucropallidus* de la Valt de Gruyère
 deux ans les et heures ordinaires des
 siéges du Cornet pendant le 31
 Janvier 1905

1. Parents M. & C. Chaubaret, & Robert
 Montplaisir, & J. Charbonnet.
 2. Proper for M. Chaubaret & son & for
 M. Chaubaret & son M. F. & Charbonnet
 3. Proper for all assembled on 1 October in
 New St. Louis. Adopt.

Les Amis	reunauts conf. approuvés	
E. Weibel	3.50	E. Krumm 1.75
J. Hauser	10.00	A. Jauch 2.00
J. Hauser	8.50	A. Krumm 7.00
J. Hauser	17.50	J. Krumm 10.00
J. Hauser	16.75	J. Hauser 10.75
J. Hauser	9.60	J. Hauser 10.75

J. Hancock	150	J. Hancock	150
E. Haul	9.60	P. Hancock	700
J. Hancock	10.45 + 2.45	W. Hancock	1000
J. Hancock	1030	L. Hancock	14.40
W. Hancock	2.50	P. Hancock	9.00
P. Hancock	12.00	J. Hancock	250

Propose par M. A. Richardson secondes par
M. E. Richardson que le Maire et le
Secrétaire de la Commission soient autorisés à signer
un billet à cet effet assurant de
#234. 09 en faveur de M. E. Richardson
en appointant le dit de M. E. Richardson

Ft. Chabonville
 M. A. Mendenhall

3 Mars 1908

Procurer de Québec

Municipalité de la ville de Saint-Jovite
 A ses résolutions spéciales du Conseil Municipal
 de la ville de Saint-Jovite, le 15 Mars 1908
 et leurs résolutions du 22 Mars 1908

Présents M^r L. Gosselin, M^r L. Charbonneau,
 E. Duchambaut, O. Montplaisir, formant le
 quorum sous la présidence de M. Gosselin.
 Lucien Gosselin

Lu et communiqué et après avoir
 donné son avis sur les conclusions

Proposé par M. E. Duchambaut secondé
 par M. F. L. Charbonneau que le Conseil
 que l'état actuel des affaires ne permet
 pas de négocier, conséquemment la présente
 émission de obligations en vertu des règlements
 No 15 et 16 de la Municipalité.

Considérant que les finances de l'emprunt à
 été contracté par le règlement No 15 de la
 Corporation de la ville de Saint-Jovite a
 été approuvé par le Conseil pour une grande partie
 de l'emprunt à été affecté par le dit
 règlement. Considérant que l'état actuel
 de la Corporation ne permet pas d'emprunter
 l'empresse de 10000 \$ remboursable en
 10 ans et la négociation en vertu des articles
 15 et 16 de la loi sur les emprunts, les
 résolutions du Conseil sont adoptées à l'unanimité
 un emprunt l'empresse de 10000 \$ en
 10 ans n'est pas possible. Les bons
 résolutions du Conseil sont adoptées à l'unanimité
 première, au moment de la séance et
 après comme sans consultation de
 l'assemblée ou en vertu du règlement. Les
 conclusions sont adoptées.

Proposé par M. Duchambaut secondé par M.
 Montplaisir que le Maire ou le Secrétaire
 soient autorisés à faire emprunter
 immédiatement la somme de 10000 \$ en conformité
 du règlement No 15 et 16.

M. A. Manceau
 Sec. G. B. Manceau

3 Mars 1908

Procurer de Québec

Municipalité de la ville de Saint-Jovite
 A ses résolutions régulières du Conseil
 Municipal de la ville de Saint-Jovite, le 15
 Mars 1908 et leurs résolutions des résolutions
 du Conseil municipal de la ville de Saint-Jovite
 ont été.

Présents M^r L. Gosselin, M^r L. Charbonneau,
 J. A. Manceau, E. Duchambaut, O. Montplaisir
 formant le quorum sous la présidence de M. L. Gosselin.
 Les minutes des assemblées du 14, 22,
 31 Janvier et 8 Mars sont lus et adoptées.

Proposé par M. David Hébert, secondé
 par M. E. Duchambaut que M. H. Gosselin
 soit nommé Maire de la ville
 No 15, M. J. A. Manceau, dissident.

Proposé par M. Duchambaut
 secondé par M. O. Montplaisir que M.
 David Hébert soit nommé Secrétaire
 No 15.

Constaté par
 1908.

Finances
 Proposé par M. L. Charbonneau secondé
 par M. A. Hébert que M. J. A. Manceau
 soit nommé président du Comité de
 finances qui se composera de M. M.
 O. Montplaisir et J. L. Charbonneau et du
 présent

Proprié pour M. & Archambault - comme pour
M. Montplaisir que M. & Sébastien - soit
Aiguère, charru, nomme président au Comité de l'aiguère
et botaire. charru, et botaire, ont nommés
Charles et Sébastien, ont nommés
membres du Comité. Accep.

Lumière
Propose pour M. le Archevêque, second
pour M. Mercier que M. St. Charles
soit nommé président au comité de la lumière
our M. M. Montplaisir et St. Hubert comme
membres. Adopté

Proposé par M. A. Sébastien-Lucas pour
M. G. Nicaud, avec le titre de M. et Honorable
Ben et Marché, soit comme président du Comité au fur
et à mesure que M. H. Chabreau et A.
Rochelleau comme membres du Comité.
Adopté.

Propos per M. D'Alant secus per
M. J. A. Maurieu per M. A. Pacheau
sunt nomina precipua de Comit. d'Hygiena
per M. M. Richaudeau et J. Chabouliou
conueniunt membrum de Comit. script.

Proposé par M. Montplaisir secondé
par M. Charbonneau par M. Méduscault
est nommé procureur au Comté de la
bonne police avec M. M. A. Ruelles et
B. Wat. Amos excoeribus au comté.
A. 46.

70^{to}
Les Crayelles succoutte sont apparoiss.
Dieu Robert 5. 70 Sodge Manufactory 196
J. H. Morcott 2. 46 C. A. Hancock 38 98
J. R. Biddle, £ 63. 5⁰⁰ / 10. 00 / 12⁰⁰ / 130 + 5⁰⁰ + 7. 00
17⁰⁰ + 10⁰⁰ Total £ 67²³ J. Hunt 12¹⁰
P. Bonneau 7⁰⁰ J. Bonneau 10. 50
M. Hunt 1000 James Hunt 478
Cannons E. Lukens & Co 34. 50

La Jolla 16⁰⁰
J.T. Bartlett 34/2.⁸⁹ C. J. S. Sanchez 76⁰⁰/₇₇

Lo Secretaris omnia litteras d'ius litteras
Lo Cas Jueves Moachus Co, eaqelles ont
refer au comite de 3 membres.

L'application de M. P. G. Hauners cause
mémorable est vis et à l'œuvre reçoit
instruction des autres personnes.

Leurs ventes à La Houard Construction
Co. en rapport avec le règlement fait par
M. Messure et C. Surtout.

Le sous-lettre de M. J. Demande d'achèvement
me référant à l'avis qui est devenu
propriétaire de la maison de M. Ephrem

*Proprietas de la Asimilacion de M. L. Loureiro
Chickamauchet. Cette lettre est referencée
conjointement de la leviere.
Les uns celles de M. L. Loureiro disent*

Le cours de l'été de 1911 à l'étranger, d'après
les prix courants de 1900 à 1910
est la somme des suppléments.
Le cours de l'été de 1911 à l'étranger International

Le sous-secrétaire de la Société Internationale
Rédacteur Co. demandant paiement de son
compte.
Le Secrétaire pour communication au Comité

Le Secrétaire général Communication au Comité
de la copie de la constitution et l'élection de
M. A. Rousseau et au rapport de M.
Félix Moussier sur l'état de la

Propose par M. L. Hébert, second par
M. Achillemanet que M. Monneron soit

St. Etienne-basile que M. Meunier voit
souvent auditum et que l'ami finit
après le 1^{er} Mars prochain 1908 au lieu
de 1^{er} Jan. St. Meunier contre la mort.

du 1^{er} for. M. Mearns contre la motion
proposée par M. Schmitt - second
par M. Antonieplains que la Commission
est toujours d'accord. La motion est

cost autres d'accepte le tout au
montant de \$40⁰⁰ au 1^{er} Janvier
Northern Electric pour annuler le

Le directeur des Belges d'ans cette de
M. Mours avait eu le point acceptable
le paraton d'ailleurs.

Chapre par M. J. S. MALLARD - com-
par M. S. MALLARD - par M. J. S.
Chapre est une mine d'argent
qui se trouve à 4000 m et est
chapi à faire à l'ouest du lac
à l'ouest du lac. Adopté
17 mai 1908. Adopté

Projet pour M. Edouard
demande pour M. J. Montplaisir que
le Maire et le Conseil soient
autorisés à signer une lettre à dresser
au montant de 1000 \$ payables à la
banque Nationale d'Amérique et à un tiers
pour frais sans plus 7 1/2 % et tout en
confiance à la résolution au 3^e pro-
chain. Adopté.

La Comitee a agree a renvoyer le 19
courant.

H. A. Mease

17th Januari 1908

Province of Quebec

Municipalité de la Ville de Granbyville
A une assemblée des Bonnets des
Femmes tenu au bureau du
Secrétaire, le 17^e jour de
Juin 1908 à 7^h p.m.

Précédés M. M. J. Montplaisir
et J. H. Chaboussou avec la
présence de M. J. A. Maudou.

Le Comité recommande au Comité de
refuser le plus tôt possible avec M. M.
Maurice & Poirier pour le volage de

\$41.⁰⁸ restant due for int,

de faire passer de \$20.00 à M. C. H. Miller.
résolution du 1. Août 1900.

A Henri & La Compagnie Carriers de
Amesbury vers sept ans trois
mois & Gustave & ses deux associés
de Camille des finances.

Se charge à partir au premier Mars
se termine et l'eau à La Communion est
de charges \$ 35.00 par anis pour l'eau
au bannet et \$ 1.00 par anis pour l'eau.

et de charger à partir au 1^{er} Mars la
rampe de \$ 1000 pour l'air par avion
à l'Intercontinental à partir au 1^{er} Mars 1968.

Le Com^e Berns instructeur " nous
M. Leclercq en rapport avec le jeune
Léon pour la Pacific Ry et d'envi-
er M. Dubé, pour les travaux de M. Charles
Dupont.

Le Comte a une instruction au Duc de
de charge. L'intérêt sur ce voyage de
d'avis au reste de l'art 368 au Comptable
de ville.

Le comte recommande de faire assumer
à un maître et son contenu et le solides
du français et son contenu,
de commencer au cours de l'année
une classe de l'Eglise chez M. Capuron
en cas d'incendie.

Les Caumonts recommanda d'avis le.

M. Vanille & 2¹ ✓ Rep. Houel 15c

J. Leonard 5⁶⁰ / P. R. Robert and J. Co

Opuntia 2 ⁴⁰ ✓ Jala. Pari 1.50

Journal des Matchs / 3^{es} Lc. C. 16 - 1.50

E. Bantson 3.⁰⁰ George Bantson 6.⁰⁰

J. Pelletier 3⁰⁰ Noel Ray 4.7.0

Les caisses ont été remises à l'assemblée le
21 Mars 1908

26 Février 1908

Procurer de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville
Une somme émise au Conseil
Municipal de la ville de Drummondville, pour
une ou et heures d'assistance au même
au Conseil municipal le 26 fév. 1908.

Présente M. J. A. Maurice, Secrétaire & Trésorier
J. O. Montplaisir, pour la présidence de
M. A. Maurice, Maire.

Le Secrétaire donne lecture de l'acte
de incorporation de cette somme.

Propose par M. A. Maurice, Secrétaire
pour M. J. O. Montplaisir que cette incorporation
soit faite à la loi 184 de la Commission de
la somme de \$70.00 à titre de règlement
financier, et est immédiatement offert à l'assemblée
que la loi 184 de la Commission de la
sont acceptés, la Commission
se réunissant sous ses actes et la loi
184 n'est acceptée que la somme montant
au règlement financier pour la somme
de son compte, adopté.

M. A. Maurice
Sec. Trés.

J. O. Montplaisir

27 Mars 1908

Procurer de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville
Une somme émise au Conseil
Municipal de la ville de Drummondville, pour
une ou et heures d'assistance au même
au Conseil municipal le 26 fév. 1908.

Présente M. J. A. Maurice, Secrétaire & Trésorier
J. O. Montplaisir, pour la présidence de
M. A. Maurice, Maire.

Les comptes de cette somme d'assemblée
sont lus et adoptés.

Propose par M. J. O. Montplaisir, Secrétaire
pour M. J. A. Maurice que la somme de \$20.00
soit versée à M. A. Maurice, Secrétaire & Trésorier
pour la somme de \$20.00 et le reliquat de son compte de \$1.00
soit versé à son compte, adopté.

Propose par M. A. Maurice, Secrétaire
pour M. J. O. Montplaisir que la somme de \$20.00
soit versée à M. A. Maurice, Secrétaire & Trésorier
pour la somme de \$20.00 et le reliquat de son compte de \$1.00
soit versé à son compte, adopté.

Propose par M. A. Maurice, Secrétaire
pour M. J. O. Montplaisir que la somme de \$20.00
soit versée à M. A. Maurice, Secrétaire & Trésorier
pour la somme de \$20.00 et le reliquat de son compte de \$1.00
soit versé à son compte, adopté.

Propose par M. J. O. Montplaisir, Secrétaire
pour M. A. Maurice que la somme de \$20.00
soit versée à M. A. Maurice, Secrétaire & Trésorier
pour la somme de \$20.00 et le reliquat de son compte de \$1.00
soit versé à son compte, adopté.

écrits qui s'en font remises à cette somme
sans plus.

Proposé par M. J. Montplaisir
secondé par M. L. Hébert que M.
Schubert soit autorisé à se faire
en copie avec le trésorier à la
Laurière. Adopté.

La lettre de M. Chazotte, secrétaire
référé au comité de finances.
Le Comité s'ajourne à mercredi le
19 courant.

M. A. Maréchal

Sec. Grio.

13 Mars 1905.

Province de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville.

A une assemblée des conseillers de
finances tenue au bureau du Secrétaire
qui a eu lieu le 13^e jour de Mars 1905.

Présent M. M. J. Chazotte, J. Montplaisir,
sous la présidence de M. J. Chazotte.

Le Comité, réunissant au bureau de l'agent
municipal à lui, lors quand il s'agit de
l'année de la loi.

Le Comité, réunissant au Comité
de l'agent, 5200 pour les services
à l'ère.

Le Comité, réunissant à M. J. Chazotte
au bureau de la somme de 6000 à
consulter à compter de l'année
à faire les autres.

Le Secrétaire, réunissant au bureau
de l'agent, 5200 pour les services
à l'ère.

pour la taxe aux Le Comité, réunissant
au bureau de l'agent, 5200 pour les services
à l'ère.

M. A. Maréchal

Sec. Grio.

M. A. Maréchal

Sec. Grio.

Province de Québec
Municipalité de la ville de Drummondville
J. Chazotte, Secrétaire, J. Montplaisir,
agent de l'année de la loi.

Le Comité, réunissant au Comité
de l'agent, 5200 pour les services
à l'ère.

M. A. Maréchal

Sec. Grio.

26 Mars 1905

Promesse de Québec

Municipalité de St. Bas & Drummondville

A une séance publique du Conseil
Municipal de St. Bas & Drummondville, tenue
aux lieux et heures ordinaires, au conseil au
Conseil d'Etat au jour du 26 Mars 1905
à St. Bas, au lieu connu au dit lieu, et de la
part de la ville de St. Bas & Drummondville.

Présents M. M. St. Charles, J. O. Manceau,
J. O. Bouchard, C. Bouchard, J. O. Montplaisir,
formant le quorum pour la présente
de M. Manceau Maire.

Avant de procéder à l'ordre du jour M. M.
Manceau ont lu les lettres de la Municipalité de
St. Bas, les raisons qui sont motivées.
Proposé par M. Manceau secondé par M.
St. Charles que M. J. O. Montplaisir
l'assesseur soit nommé et que le Conseil
procède à l'ordre du jour.

Pour ce motion
J. A. Manceau
J. O. Bouchard

Contre la motion
J. A. Bouchard
J. O. Montplaisir
C. Bouchard

Les motifs de
la dernière séance
sont les suivants

La motion est renvoyée, les motifs sont
Proposé par M. J. A. Manceau secondé
par M. St. Charles que M. J. O.

Montplaisir après avoir présenté
à cette assemblée. Adopté.

Proposé par M. Manceau secondé par M.
St. Charles que M. Manceau g. mairé
soit nommé à l'égard du Conseil et que
M. M. Manceau ne soient dans la
reception de la charte de Maire qui est
donnée aux citoyens d'après les
municipalités de M. M. Manceau et que
la ville de St. Bas soit acceptée.

Proposé en même temps par M. Bouchard ont
secondé par M. St. Charles que la
reception de M. M. Manceau soit
présentée et acceptée. Adopté.

Les lettres ont été au jour du 26 Mars
à l'égard de la Municipalité de St. Bas & Drummondville
à St. Bas.

Proposé par M. J. A. Manceau secondé par
M. St. Charles que la Municipalité de St. Bas
soit acceptée et que la charte de Maire soit
acceptée.

Les lettres ont été au jour du 26 Mars
à l'égard de la Municipalité de St. Bas & Drummondville
à St. Bas. Proposé par M. J. A. Manceau secondé
par M. St. Charles que la Municipalité de St. Bas
soit acceptée et que la charte de Maire soit
acceptée. Adopté.

Les lettres ont été au jour du 26 Mars
à l'égard de la Municipalité de St. Bas & Drummondville
à St. Bas. Proposé par M. J. A. Manceau secondé
par M. St. Charles que la Municipalité de St. Bas
soit acceptée et que la charte de Maire soit
acceptée. Adopté.

Proposé par M. Manceau secondé par
M. St. Charles que la Municipalité de St. Bas
soit acceptée et que la charte de Maire soit
acceptée. Adopté.

Les lettres ont été au jour du 26 Mars
à l'égard de la Municipalité de St. Bas & Drummondville
à St. Bas. Proposé par M. J. A. Manceau secondé
par M. St. Charles que la Municipalité de St. Bas
soit acceptée et que la charte de Maire soit
acceptée. Adopté.

Les lettres ont été au jour du 26 Mars
à l'égard de la Municipalité de St. Bas & Drummondville
à St. Bas. Proposé par M. J. A. Manceau secondé
par M. St. Charles que la Municipalité de St. Bas
soit acceptée et que la charte de Maire soit
acceptée. Adopté.

Les lettres ont été au jour du 26 Mars
à l'égard de la Municipalité de St. Bas & Drummondville
à St. Bas. Proposé par M. J. A. Manceau secondé
par M. St. Charles que la Municipalité de St. Bas
soit acceptée et que la charte de Maire soit
acceptée. Adopté.

Out de la paille & moline

J. & Rouffaut

J. & Schaubert

E. Schaubert

Le conseil recommande au Conseil de faire
3 cents de plus.Il est proposé par M. Schaubert
de faire 3 cents de plus à l'égard de
la paille & de la moline et de faire 3 cents de plus à l'égard de la paille & de la moline et de faire 3 cents de plus à l'égard de la paille & de la moline.Propose par M. J. & Schaubert
de faire 3 cents de plus à l'égard de la paille & de la moline et de faire 3 cents de plus à l'égard de la paille & de la moline.

G. Schaubert

Le conseil recommande au Conseil de faire
1 cent de plus à l'égard de la paille & de la moline et de faire 1 cent de plus à l'égard de la paille & de la moline.Le conseil recommande au Conseil de faire
1 cent de plus à l'égard de la paille & de la moline et de faire 1 cent de plus à l'égard de la paille & de la moline.

13 Avril 1905

Comme il faut

Municipalité de la ville de Summersville
à une session au Conseil municipal en
ville, le 13 Avril 1905.Présent M. H. Schaubert, E. Schaubert
J. & Rouffaut, J. & Schaubert, J. & Schaubert.Le conseil recommande et autorise le
Secrétaire à faire 300 \$ en
acompte à la Commission G. & Electric

Out de la paille & moline

M. Rouffaut

J. & Schaubert

Le conseil recommande au Conseil de faire
100 \$ de plus à l'égard de la paille & de la moline et de faire 100 \$ de plus à l'égard de la paille & de la moline.Le conseil recommande au Conseil de faire
100 \$ de plus à l'égard de la paille & de la moline et de faire 100 \$ de plus à l'égard de la paille & de la moline.Le conseil recommande au Conseil de faire
100 \$ de plus à l'égard de la paille & de la moline et de faire 100 \$ de plus à l'égard de la paille & de la moline.

M. Rouffaut

Comme il faut

Municipalité de la ville de Summersville
à une session au Conseil municipal en
ville, le 13 Avril 1905.Le conseil recommande et autorise le
Secrétaire à faire 300 \$ en
acompte à la Commission G. & Electric

24 June 1908

Promesse de Québec

Municipalité de la Ville de Drummondville
 A une séance spéciale du conseil
 Municipal de la Ville de Drummondville,
 tenue aux heures et heures ordinaires
 des séances du Conseil mardi le
 24 Juin 1908. Présent M. M. Le Comte
 M. Larivière, J. A. Morin, J. A. Bonenfant
 & Archambault, J. P. Rousseau forant
 le quorum sans la présidence de
 M. David Hébert, Maire.
 Le Secrétaire donne lecture de l'avis
 de convocation et de la résolution
 d'accepter.

Par son p. M. Larivière secondé
 par M. A. Bonenfant que l'option
 suivante soit acceptée pour six
 mois à Monsieur W. Bishop, ingénieur
 Civil, de la Ville de Montreal.

Que la Ville de Drummondville
 emettra tous ses droits ou son pouvoir
 d'eau, les pouvoirs qu'elle a de
 son aqueduc et de sa turbine ainsi
 qu'une exemption de taxes pour six
 mois à condition que M. W. Bishop
 ou le Compagnon qui le représente ou
 représentera rembourse à la Ville de
 Drummondville la somme de son
 pouvoir hydro électrique, respect
 les contrats déjà existants avec les
 autres Compagnies tant pour sa force
 motrice, l'éclairage, l'eau.

Elle se réserve le droit de son
 ville avec ses camions à arc ou
 incendiaires suivant que
 décidera le Conseil: pourvu

l'eau et la lumière servant les fins
 actuelles et pour satisfaire à tous
 les besoins présents et à venir:
 pourvu l'eau pour les incendies
 à une pression déterminée par le
 Conseil et de pour emettraire un
 pouvoir hydro électrique avec ou
 sans machines à vapeur devant payer
 ces cents piastres de gaz et de
 leur pour fins industrielles en autant
 que le Conseil à raison de \$2000
 par force jusqu'à concurrence de
 200 forces électriques.

Ou

La Compagnie fera son
 pourvoir électrique son aqueduc,
 ainsi que la responsabilité de ses
 contrats et la Ville Compagnie lui
 fournira solennellement 200 forces
 électriques pour l'exploitation de
 ses usines actuelles pour remplir
 les contrats actuellement existants
 et elle aura le droit en outre d'acquies
 de la ville de pour les besoins
 d'un aqueduc et d'un hydro
 avec les forces dont elle pourra
 avoir besoin, à demander à
 raison de \$10.00 par force par an,
 en sus de la ville de pour fournir
 à la ville de pour ses besoins
 industriels avec cent forces à
 raison de \$2000 par force par
 an, et de au fur et à mesure que
 demandés, et à les emettraire la
 ville avec le conseil, association
 qui plus haut pour la première
 option: Dans l'un et l'autre cas

la dite Compagnie ne pourra disposer
de ses forces ailleurs que dans les
limites de cette ville.

Proposé en amendement par
M^r J. A. Mousseau, secondé par M^r
C. Archambault qui au lieu de
\$50 forces les eût 500 forces soit
substitutif.

Pour amendement

J. A. Mousseau. C. Archambault.

Contre amendement

M^r Jean Jomont-Plam, 2^e B. Bompault
d'amendement ont péché par 3 votes 2
Pour ce motion Contre la motion

Mousseau

Jomont-Plam

Jomont-Plam

C. Archambault

J. A. Bompault

Motion est emportée par 3 votes 2

M^r Jomont

D. C. Bompault

M^r Jomont

27 eul 1901

Signifié de Québec

M^r Jomont-Plam de la Ville de Saint-Jovite.

M^r Jomont-Plam de la Ville de Saint-Jovite.

M^r Jomont-Plam de la Ville de Saint-Jovite.

M^r Jomont-Plam de la Ville de Saint-Jovite.

M^r Jomont-Plam de la Ville de Saint-Jovite.

M^r Jomont-Plam de la Ville de Saint-Jovite.

M^r Jomont-Plam de la Ville de Saint-Jovite.

M^r Jomont-Plam de la Ville de Saint-Jovite.

M^r Jomont-Plam de la Ville de Saint-Jovite.

M^r Jomont-Plam de la Ville de Saint-Jovite.

M^r Jomont-Plam de la Ville de Saint-Jovite.

M^r Jomont-Plam de la Ville de Saint-Jovite.

M^r Jomont-Plam de la Ville de Saint-Jovite.

M^r Jomont-Plam de la Ville de Saint-Jovite.

de sa superficie. Sept. L'annuaire de
C. Archambault de la Ville de Saint-Jovite.

par M^r Jomont-Plam de la Ville de Saint-Jovite.

C. Archambault de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

de la Ville de Saint-Jovite.

Le Secrétaire des Indes dans cette de la
Standard Comptabilité les accusant par la
d'une charge de \$7000 en règlement de
tout compte mis en et demandant
justification à la Comptabilité pour sa
réclamation contre la dette Comptable
au montant de \$7000.

Propre par M. H. Lacombe Secrétaire
par M. J. C. Montplaisir que le Secrétaire
Sont auteurs de toutes justifications et
autres à la Standard Comptabilité
la dette Comptable et la réclamation
au cours de cette dette
Le Secrétaire des Indes dans cette
de M. Pemberton Smith au rapport
avec l'administration des Indes
à Paris et il peut conclure de
cette affaire et demander sa justification
sur cette Comptabilité.

Cette est faite dans cette de M.
H. Vassal demandant la continuation
de l'affaire sur la plus longue fin
et de résumé de l'affaire pendant que la
est \$7000 pour de l'affaire en plus
sur cette la fin pendant que la
est \$7000. Le Secrétaire reçoit instruction
de lui faire que le Comptable doit avoir
une marge à peine pour rendre
justice à sa requête dans sa Comptabilité
comme auparavant.

Montplaisir Secrétaire demande au
Comptable la date de payer l'avis à
Ses Comptables.

Propre par M. Mauseau Secrétaire
par M. Michaud Secrétaire que M. H.
Berard sont auteurs à prendre l'avis
à des fins pour ses Comptables à

2 par Comptable
Ses

Comptable de \$7000 pour avoir payé à l'avis
les ~~comptes~~ de l'administration des Indes pendant
par ses mains et l'administration des Indes sur la
Comptable de \$7000 pour avoir payé ces deux charges
littéraires sans payées par le M. Berard pour
sa dette Comptable que l'avis au non de
Comptable. Propriété M. Lacombe Secrétaire
Le Secrétaire des Indes dans cette affaire
demandant la Comptable de \$7000 pour
Ses Comptables et ainsi à sa Comptable
Administrative.

Propre par M. Mauseau Secrétaire
par M. J. C. Montplaisir
Sont auteurs de l'affaire accordée et dans
leur Comptable de \$7000. par avoir la
toute Comptable de l'administration au Comptable
ayant au moins deux Comptables
la Comptable et qui Comptable des Comptables
publiques par Comptable dans une
Comptable après avoir par le Comptable
demandé à l'avis de la dette Comptable de \$7000
que les Comptables ont le droit de l'avis
littéraires sur Comptable de \$7000
chaudrons sans la dette Comptable
que les Comptables de \$7000 ne peut
payer à l'avis Comptable que la fin de
la Comptable et après que l'avis de
Comptable il Comptable avec de l'avis
qu'il Comptable et il Comptable avec
Comptables qui Comptable administratifs
dans sans Comptable, cette Comptable
de \$7000 Comptable dans Comptable
Comptable. Propriété M. Lacombe Secrétaire
et Comptable Comptable Comptable
dans la Comptable Comptable
M. Mauseau
M. Montplaisir
M. Mauseau
Edouard Comptable

11 Mai 1908

Procurer de Québec

Municipalité de la Ville de Drummondville
 A mes soins de compte journal
 au Conseil lors au bureau de location
 tenue le 11 Mai 1908

Précédent M. J. L. Chabineau, J. A. Gagnant
 J. A. Maurin, C. Archambault, J. A. Mathieu
 sans co-présence de M. L. Hébert

Le Comité recommande au Conseil de
 permettre à la Fabrique de location
 polémique à ces fins de l'indemnité leur
 pour ce qu'ils ont fait de leur pour
 polémique.

Le Comité recommande à l'indemnité la
 somme de deux cent cinquante et de
 six cents soit des fois une somme
 le règlement.

Le Comité recommande aussi au Conseil
 de faire valoir les faits de la ville de
 de M. Lacombe jusqu'à M. L. Gagnant.

Le Comité recommande au Conseil de
 ne pas faire l'ajout de la somme à M.
 Lacombe de la somme de la somme.

Le Comité recommande au Conseil
 de ne pas accepter l'offre de \$100
 de la somme de la somme de la somme
 de \$100.

M. L. Hébert est autorisé à faire la
 part des de la ville de la ville de la ville
 de la ville de la ville de la ville

Le Secrétaire doit indiquer ce
 document à M. C. Macdonald la
 ville de la ville de la ville de la ville

pour être la ville de la ville de la ville

Le Comité recommande au Conseil
 de la ville de la ville de la ville de la ville
 de la ville de la ville de la ville de la ville

M. L. Hébert est autorisé à faire la

13 Mai 1908

Procurer de Québec

Municipalité de la Ville de Drummondville
 A mes soins de compte journal
 au Conseil lors au bureau de location

Précédent M. J. L. Chabineau, J. A. Gagnant
 J. A. Maurin, C. Archambault, J. A. Mathieu
 sans co-présence de M. L. Hébert

Le Comité recommande au Conseil de
 permettre à la Fabrique de location
 polémique à ces fins de l'indemnité leur

Le Comité recommande au Conseil de
 ne pas faire l'ajout de la somme à M.
 Lacombe de la somme de la somme

Le Comité recommande au Conseil
 de ne pas accepter l'offre de \$100
 de la somme de la somme de la somme

Le Comité recommande au Conseil
 de ne pas accepter l'offre de \$100
 de la somme de la somme de la somme

Le Comité recommande au Conseil
 de ne pas accepter l'offre de \$100
 de la somme de la somme de la somme

Le Comité recommande au Conseil
 de ne pas accepter l'offre de \$100
 de la somme de la somme de la somme

Le Comité recommande au Conseil
 de ne pas accepter l'offre de \$100
 de la somme de la somme de la somme

Le Comité recommande au Conseil
 de ne pas accepter l'offre de \$100
 de la somme de la somme de la somme

Jo. Mathieu

Les Lendeurs 1000 J. R. Breton 17.00
 L'Amorceur des Pains 3240

" " " 80.50
 " " " 641.00

Le Comptable 30 jobs répartis est
 refusé au conseil des financiers, et nous
 jure le compte de M. le Secrétaire
 pour fin de tenue.

Proches par M. Manceau
 Secrétaire par M. Edschembaut que
 Le Comptable M. M. sont délégués
 à l'ordre leur nouveaux comme à quel
 dans au budget de la rue Henry.
 Le Secrétaire est délégué à l'ordre
 dans notes de 4"

M. Saint Hilaire est délégué à son
 M. C. H. Miller en rapport avec l'achat
 de son terrain pour la route de St Hyppre.
 Le Secrétaire parait imbu de l'avis
 pour les fins de l'annexion.

Le Comptable a donné à l'ordre le 18
 Mai. Le Secrétaire dans l'ordre au
 budget et répartition annuellement la
 répartition 100 et au répartition
 répartition en base de 30 dans
 notes & 100. Il s'ensuit que les
 répartition ont refusé à la prochaine
 tenue.

Le Comptable a donné à l'ordre le 18 Mai
 M. Manceau. Le Secrétaire

Edschembaut
 M. M.

18 Mai 1908.

Proches de l'ordre

M. Manceau, 20. M. M. de l'ordre
 et les notes de l'ordre de l'ordre
 et les notes de l'ordre de l'ordre
 et les notes de l'ordre de l'ordre
 et les notes de l'ordre de l'ordre

Proches de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre

19 Mai 1908

Proches de l'ordre

M. Manceau, 20. M. M. de l'ordre
 et les notes de l'ordre de l'ordre
 et les notes de l'ordre de l'ordre
 et les notes de l'ordre de l'ordre
 et les notes de l'ordre de l'ordre

Proches de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre

Proches de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre

Proches de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre

Proches de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre

Proches de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre

Proches de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre

Proches de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre

Proches de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre
 M. M. de l'ordre

2 June 1908

Comme de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville

A mes récentes requêtes du conseil

Municipal de la ville de Drummondville

leurs avis ont été reçus et ont été

seances de conseil survenues le 3

juin 1908

Présents M^{rs} D. Hébert et J. B.

Montplaisir. Laule de Québec

La seance est ajournée à mercredi

le 10 juin 1908

M^{rs} Meignan. D. Hébert M^{rs} Meignan

Sec. Trés.

10 June 1908

Comme de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville

A mes récentes requêtes du conseil Municipal

de la ville de Drummondville leurs avis ont été

leurs récentes des récentes du conseil Municipal

le 10 juin 1908. Sur les récentes et la

seance du 3 juin 1908.

Présents M^{rs} M^{rs} L. Bouchard, M^{rs} L. Bouchard,

J. B. Montplaisir, D. Bouchard, L. Bouchard

J. A. Bouchard, pour le conseil Municipal

L'avis de M^{rs} L. Bouchard, L. Bouchard,L'avis de M^{rs} L. Bouchard, L. Bouchard,L'avis de M^{rs} L. Bouchard, L. Bouchard,L'avis de M^{rs} L. Bouchard, L. Bouchard,L'avis de M^{rs} L. Bouchard, L. Bouchard,L'avis de M^{rs} L. Bouchard, L. Bouchard,L'avis de M^{rs} L. Bouchard, L. Bouchard,L'avis de M^{rs} L. Bouchard, L. Bouchard,L'avis de M^{rs} L. Bouchard, L. Bouchard,L'avis de M^{rs} L. Bouchard, L. Bouchard,

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

J. B. Hébert 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

P. St. George 2.00

15 juin 1905

Bureau de Québec

Municipalité de la Ville de Drummondville

A messe séance spéciale du Conseil

Municipalité de la Ville de Drummondville

tenus aux lieux et heures ordinaires des

séances du Conseil jusqu'au 15 juin 1905,

sous présidence du Maire, ont été adoptés les résolutions

suivantes: A l'ordre du jour, le 15 juin 1905.

A 7^h 30 - A l'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

L'ordre du jour, le 15 juin 1905.

19 juin 1905

Bureau de Québec

Municipalité de la Ville de Drummondville

A messe séance des conseils des finances

tenus au Bureau du Secrétaire Municipal

le 19 juin 1905

Présents: M. J. Montplaisir, M. Gervais, M. Lefebvre

sans la présence de M. J. Gervais

Les comptes des dépenses des dépenses

de 1905, et pour les dépenses des dépenses

sont approuvés par le Conseil Municipal

à l'unanimité.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

L'ordre du jour, le 19 juin 1905.

\$5000.⁰⁰ pour des appiques au enfante-
ment et support des carrels en financer en
dole des 19 juis derniers; et par les carrel
autres ordonne a sejour l'ingagement au
fame for le ails Baugre, est adopte
Le secondes donne lecture au reglement
concernant la charrie et le pichole de
carr.

Robert por M. Carreau secnde for M.
J. B. Soudplonier que le secondent au
carrel et au par sont autours a adole
le carrel au ails par le par et la
pichole aux adole et par sont
autres a adole aux carrel
sont 500' de carr. Adopte
Les seane est agene a ails le 6
juillet R. H. H. H.

M. A. M. A.
Sec.

M. A. H.

3 Juillet 1908

Procurer de Fiches

Municipalite des villes de Drummondville
A une assemblee plaine des eleves
membres de la ville de Drummondville
dumett conque par ails fincer en
dole des 16 juis derniers. Sont approuves
en assemblée le reglement No 16
amendement le reglement No 16
por le Conseil le 16 juis derniers 1908.
Le assemble est ouverte a 11. heures
presen sans le presen de M.
J. B. Soudplonier M. A. H.

Le secondes donne lecture au
second reglement amon que le
ails de conseration de cete assemblee
une deux heures s'etant ecoules
apres l'ouverture de l'assemblee

saie que le vote sont deuant de l'assemblee
est deuant de la ville de Drummondville
le reglement adopte et par pour por
le charrie de par le
Drummondville le 6 juillet 1908
M. A. M. A. Sec. R. H. H. H.
M. A. H.

6 juillet 1908

Procurer de Fiches

Municipalite des villes de Drummondville
A une assemblee reguliere du Conseil Municipal
de la ville de Drummondville, deux ans
et deux heures de session du Conseil
municipal le 6 juillet 1908

Présent M. A. H. H. H. et R. H. H. H.
Sont de quier et sans est approuves
a maner le 6 juillet.

M. A. M. A. Sec.

R. H. H. H.

M. A. H.

8 juillet 1908

Procurer de Fiches

Municipalite des villes de Drummondville
A une assemblee reguliere du Conseil
Municipal de la ville de Drummondville
deux ans et deux heures de session
du Conseil municipal, mercredi le
8 juillet 1908. Présent M. A. H. H. H. et
R. H. H. H. et J. B. Soudplonier. Sont de
quier et sans est approuves
le 8 juillet 1908

M. A. M. A. Sec. J. B. Soudplonier
Sec.

13 June 1908

Promissæ ad 9. Julij

Municipal de la ville de Grinnour
A une séance régulière du conseil
Municipal de la ville de Grinnour, lieu
des séances au bureau municipal des
Séances au conseil, le 18 juillet 1903
Présent: 98 791. J. L. Robinson, Secrétaire.
Parle de faire le terrain sub adjoint
à l'annex 620 juillet 1903

E. Robert

5th. Motion 1st

Meira

20 June 1908

Proprietary of Larches

Municipalité de la Ville de Drummondville
et une seule région de banlieue
Municipalité de la Ville de Drummondville, limit
aux lieux et tenues situés des rivières
de banlieue, le 10 juin 1897

Hebert

J. H. Davis

279. *Mamm. loc.*

92

21 June 1908

Provincie de Friesland

Commence de la section
Municipalité de la Ville de Sherbrooke
A une séance régulière du Conseil Municipal
de la Ville de Sherbrooke tenue aux fins et
à l'ordre des affaires du Conseil, dont
un ajournement de la séance au mardi prochain,
du deux-vingt-neuf au six, du six au huit, du
huit au dix, du dix au onze, du onze au treize,
du treize au quinze, du quinze au dix-sept, du
dix-sept au vingt et du vingt et du vingt et un
de Mars 1918.

Le Sieur M^r M^e le conseiller d'A. Hancou, Not.
Barron, & Carbaud and J^c Dombblanc, Jurant
à qu'on les verra se soumettre au M^r d'Etat
Mars. Le tout d'apparement est signé
deux & Coudé.

Les résultats des dernières assemblées sont
bons et encourageants.

Les secrétaires donne lecture au conseil des
avis reçus des différents mandons parvenus.

Heulens est fait d'une lettre au notaire D. L. H. H.
en rapport avec la suite de nos affaires,
la secrétaire reçoit immédiatement ces envois
sans les renseignements nécessaires.
Heulens est fait d'une lettre de J. B. H. H. H.
demandant réception de la somme de \$100.⁰⁰/₂₅
et d'un autre accepté J. B. H. H. H.
et d'un autre pour financer un voyage de \$100.⁰⁰/₂₅

Le Secrétaire reçoit instructions de ces
envoyer \$100.00 en paiement de
tout compte à date.

Reduis en fait au rapport au Secrétaire
de l'association de nouveaux ou moins
opérés d'alarme pour le faire.

27 Juillet 1908

Promesse de Québec

Monnaies de la ville de Québec
 A mes seules recettes des Comptes, Monnaies
 de la ville de Québec, les uns aux uns
 et les autres aux uns des Comptes
 et d'un autre côté il se trouve au degré
 finet, au plus apparent au plus au plus
 au plus au plus, au plus au plus, au plus
 au plus, au plus au plus au plus et au
 plus et au plus et au plus et au plus et au plus.

Précisément les Comptes de la ville de Québec
 Comptes, M. Comptes, J. Comptes, M. Comptes
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec.

Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec

Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec

Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec

Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec

Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec

Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec

Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec

Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec
 Comptes de la ville de Québec et Comptes de la ville de Québec

Leopold pour M. H. Bancro second pour M.
D. C. Langford. Que le Maire et le Conseil
Ordonnent de se conformer à l'avis de la
de ces amendements et d'adhérer à un
détournant le nombre ~~de~~ de que le 100
d'adhésion et pour en faire l'adoption.

M. D. M. L.

D. Deland
Maire

17 Août 1905

Promue de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville.
A une assemblée publique des citoyens
municipaux de la ville de Drummondville
le 10 août des années des conseils.
Le 17 Août conformément aux
soit par les soins de 1905 et de 1906.
A des heures de la l'assemblée est
présent sans la présence de M. D. Deland
Maire le règlement 1005 et est élu pour
le secrétaire.

A des heures et ainsi ne s'est pas
personne pour demander le vote l'assemblée
est donc le règlement adopté.

M. D. M. L.

D. Deland
Maire

18 Août 1905

Promue de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville

A une assemblée régulière du conseil municipal
de la ville de Drummondville, le 18 août
et heures suivantes des années du conseil
Maire et 18 Août. Par M. D. Deland et
M. Bancro fait de par les soins et
gouverne à mercredi 19 août

M. D. M. L.

P. J. L.

D. Deland
Maire

29 Août 1905

Promue de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville.
A une assemblée spéciale du conseil municipal
de la ville de Drummondville le 29 août
et heures suivantes des années du conseil
Maire et 29 Août 1905 pour faire un
compte de la renouveaulement l'assemblée
est 1905.

Par M. H. Bancro, M. D. Deland, M. D. Deland
M. Bancro fait de par les soins et
gouverne de M. D. Deland, Maire.

Leopold pour M. H. Bancro second pour M.
D. C. Langford. Que le Maire et le Conseil
Ordonnent de se conformer à l'avis de la
de ces amendements et d'adhérer à un
détournant le nombre de que le 100
d'adhésion et pour en faire l'adoption.

M. D. M. L.

2 Septembre 1905

Promue de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville.

A une assemblée régulière du conseil municipal
de la ville de Drummondville le 2 septembre
et heures suivantes des années du conseil
Maire et 2 Septembre 1905. Par M. H. Bancro
le conseil M. H. Bancro, M. D. Deland, M. D. Deland
M. Bancro fait de par les soins et
gouverne de M. D. Deland, Maire. Les minutes des
assemblées des 14-17-18-19 août sont
lues et adoptées. Les comptes rendus
sont approuvés.

P. J. L. 7.00 + 7.00 + 7.00

Exposé par M. Parnes second par M. J. P.
McNair. Que le règlement No 16 a été
uniformément appliqué à tous les déjeuners
donnés à l'occasion des mariages, baptêmes
ou autres réceptions et que tout cela a été
accepté. Accepté.

He therefore has been reduced to one letter to Mr. H. Thayer, in support of our & rather good & less it is felt, it is feared and almost & some want it to pass in connection. Letter not yet delivered either to Mr. Lion Beachcamp, estimated at 2000 to 2500 & finally appears to be done.

Requies per Mo. Vb. Varias secundo per Mo.
Bouquet per le Huis dans son chœur de
St. Hais est le Senechal sainte anterior
et sicut est tunc an moult de 7 1/2 50
et de 2 main ~~en~~ en forme de Mo. Vb
Requies en reglement de son compte
pour le Huis en tunc moult de 7 1/2 50
et de 2

Expenses for the Bureau amount for M. S. Campbell
and to House at various intervals to the House. The
Secretary Bureau varied amounts of expenses
are listed as reimbursement for bills of \$5.00
are to the Bureau House, from the House
of the other bills are from the House to
the Bureau amount amount of \$11.53.10 in
reimbursement from bills are minor modest.
Woolley.

Aux fins d'évaluer la bét en électrique
muscopany, 0th 25 Septimo 1908. M. H.
Carson, J. A. Maurice et D. Kibet sont
nommés pour former une bureau des
services.

Mr. H. Carreau dans une et m'indique qu'il propose
un règlement à l'effet de faire acheter un nouveau
canot pour le bureau de St-Basile, et dans la
lundi et dit tout. L'après Mr. Carreau vint
et Mr. Benaud fut du St-Basile. L'après
du monde au jour tout au long et demande au
raisonnement pour 1000 pi. et lors il acheta
des bois de 1/4". Accepté.

Le sang est avarié à cause de ce cancer.
Ephrem Archambault
Drogaire

N. O. Marcos San Crist.

21 Sept 1908
 Province of Quebec
 Municipality of LaSalle de L'Assommoir
 A new session regular of the Council Municipal
 of LaSalle de L'Assommoir, being on the
 1st hours ordinaires des sessions du Conseil,
 about the appearance of the session du
 2nd September 1908, du deuxieme au
 neuf, au neuf et 10, du quinzies a ce
 jour le 21 Oct 1908.

[illegible]

Steel C.N. 3460	D. Lysander 5.00 + 2.00
" Hammer 77.30	A. Hammer 1.88
Hair Mount 3.75	M. Lysander 2.75
B. Lysander 6.94	E. Lysander 2.44
G. Lysander 15.06	C. Lysander 39.50
A. Lysander 9.	G. Lysander 7.
J.P. Lysander 12.	D. Lysander 7.

Les amendes recouvrées à cette fin dépensés.
Les Gendarmes déposés devant le Comité municipal
amendés à l'unanimité pour leur rôle pour M.
Carré Parent. Cette amende est remise
au docteur courant.

Proposé par M. Hauréau Secrétaire pour M.
J. M. Lefebvre qui se présente au Comité
des jour et le Comité se sont réunis à
celles 500 francs à l'ordre de 60 et 400
francs à 30 et aux mêmes conditions de
partenariat que celles actuelles de la
maison de 1800, et se pour au rapport
pour l'avis. Adopté.
La séance est ouverte à minuit le 7 Oct 1907.

M. Hauréau
Sec. Sec.

M. Lefebvre
Président

7 Octobre 1907

Promesse de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville
à une somme régulière au Comité Municipal
de la ville de Drummondville, tenue aux ann.
et leurs ordonnances des années au Comité
municipal le 7 Octobre 1907, dans un appartement
de la séance du 2 Oct. Présents 30 M.
le Comité des J. Hauréau, J. Lefebvre
le Président J. Lefebvre, J. Lefebvre
formant le quorum sans la présence de M.
J. Lefebvre. Mais. Les minutes de la dernière
séance ont été lues et approuvées. Les comptes
annuels sont approuvés.

6. J. Marchand 200	Aut. G. 9
J. Lefebvre 200	J. Paul 9
J. Lefebvre 9	J. Lefebvre 12
J. Lefebvre 9	J. Lefebvre 562
J. Lefebvre 555	J. Lefebvre 500

J. Lefebvre 12.00 J. Lefebvre 7.36
J. Lefebvre 6.75 J. Lefebvre 7.00 + 7.00
J. Lefebvre 10. J. Lefebvre 7.45
Le Comité des années de la ville de 30 M.
Hauréau en rapport avec le Comité, et le Comité
des années de la ville de 1500 francs l'usage au
Comité et 100 francs rapportés. Les années
de fait d'une ville de 30 M. Lefebvre et 100 francs
en rapport avec le Comité et 30 M. Lefebvre,
celles-ci ont été versées à M. Hauréau.
Proposé par M. Hauréau Secrétaire pour M.
J. Lefebvre qui se présente au Comité
des jour et le Comité se sont réunis à
celles 500 francs à l'ordre de 60 et 400
francs à 30 et aux mêmes conditions de
partenariat que celles actuelles de la
maison de 1800, et se pour au rapport
pour l'avis. Adopté.

Reg. Lefebvre

La séance est ouverte à minuit le 7 Oct 1907.
M. Hauréau, Sec. Sec. J. Lefebvre, Président

et 100 francs 1907

Promesse de Québec

Municipalité de la ville de Drummondville
à une somme régulière au Comité Municipal
de la ville de Drummondville, tenue aux ann.
et leurs ordonnances des années au Comité
municipal le 7 Octobre 1907, dans un appartement
de la séance du 2 Oct. Présents 30 M.
le Comité des J. Hauréau, J. Lefebvre
le Président J. Lefebvre, J. Lefebvre
formant le quorum sans la présence de M.
J. Lefebvre. Mais. Les minutes de la dernière
séance ont été lues et approuvées.

Proposé par M. Hauréau Secrétaire pour M.
J. Lefebvre qui se présente au Comité
des jour et le Comité se sont réunis à
celles 500 francs à l'ordre de 60 et 400
francs à 30 et aux mêmes conditions de
partenariat que celles actuelles de la
maison de 1800, et se pour au rapport
pour l'avis. Adopté.

Le Conseil Municipal de la ville de
Saint-Jean-de-la-Rive a tenu sa
séance le 20 novembre 1908.

M. le Maire, M. le Secrétaire, M. le Trésorier, M. le
Président du Conseil Municipal, M. le
Président du Comité de la ville de Saint-Jean-de-la-Rive.

20 Novembre 1908

Préavis de la ville de Saint-Jean-de-la-Rive

Le Conseil Municipal de la ville de Saint-Jean-de-la-Rive a tenu sa
séance le 20 novembre 1908. Le Conseil Municipal a tenu sa
séance le 20 novembre 1908. Le Conseil Municipal a tenu sa
séance le 20 novembre 1908.

M. le Maire, M. le Secrétaire, M. le Trésorier, M. le
Président du Conseil Municipal, M. le
Président du Comité de la ville de Saint-Jean-de-la-Rive.

Le Conseil Municipal de la ville de Saint-Jean-de-la-Rive a tenu sa
séance le 20 novembre 1908.

M. le Maire

M. le Maire, M. le Secrétaire, M. le Trésorier, M. le
Président du Conseil Municipal, M. le
Président du Comité de la ville de Saint-Jean-de-la-Rive.

23 Novembre 1908

Préavis de la ville de Saint-Jean-de-la-Rive

Le Conseil Municipal de la ville de Saint-Jean-de-la-Rive a tenu sa
séance le 23 novembre 1908. Le Conseil Municipal a tenu sa
séance le 23 novembre 1908. Le Conseil Municipal a tenu sa
séance le 23 novembre 1908.

M. le Maire, M. le Secrétaire, M. le Trésorier, M. le
Président du Conseil Municipal, M. le
Président du Comité de la ville de Saint-Jean-de-la-Rive.

Le Conseil Municipal de la ville de Saint-Jean-de-la-Rive a tenu sa
séance le 23 novembre 1908.

Le Conseil Municipal de la ville de Saint-Jean-de-la-Rive a tenu sa
séance le 23 novembre 1908.

Le Conseil Municipal de la ville de Saint-Jean-de-la-Rive a tenu sa
séance le 23 novembre 1908. Le Conseil Municipal a tenu sa
séance le 23 novembre 1908. Le Conseil Municipal a tenu sa
séance le 23 novembre 1908.

[illegible]

Le demandeur reçoit instructions d'aller au
C.P. Ry que ^{Comité} de leurs parents pas d'eau à
ce lav. mais enlever en un contol pour
la fumature et d'eau à raison de 100 - 100 litres

Endors par R. M. Mearns - recu par M.
J. O. Mearns - que le comte Hubert soit
indigné de se faire s'acheter une par de son. Hine
2. 10. 11

Propriété de M. Maurice, successeur de M.
Barthélemy, rue de la Vierge, 10, Paris
1908 et qui vient d'être nommé au Comité
d'Administration.
Le Comité d'Administration.

Crown at Lusher

Phenipsas is sold as *Linum catharticum*
 - some names of linum do remain as the
Phenipsas like as the *Phenipsas* are named
 du Nord, a l'Est l'un 100 l'un 50 75 100 150
 l'un 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65 70 75 80 85 90 95 100
 sans le premier de 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65 70 75 80 85 90 95 100
 après lesquels on se voit les noms
 l'Longuepoint 100 20 d'america.

Promiss at Quebec

Microgaster is as close as *Leucostictus*
I can reach as counts as to limits
as between *Leucostictus* and *Microgaster*
is as between *Leucostictus* and *Microgaster*

Cum gratia et honoris causa, Jo. Baptista Jernard
et quatuor naves de francigenas M. St. Claudius,
Regione pro M. Jernard secundo pro M. Jo.
Mondaines qui rapportent tout fait au Conseil

que le conseil d'adjudication et le personnel ont été convoqués
et que rapport ont été fait au conseil de ce qui a été
à faire pour le mettre au bon ordre de fonctionnement
que le conseil ont déclaré au bon état

Le Comité recommande aussi l'enseignement

de son Haud en remplacement de son Honneur
Le conseil recommande au Comte de
charger H. H. pour un an par 1000 et 1000
par chaque an par 1000 par 1000 par 1000

celles qui se trouvent et j'ai sans l'usage
D^{re} M^{re} M^{re} F^{re} de Chastormeau

2 December 1908

Province of Quebec

Municipalité de la ville de Granvilleville
 et une somme égale au Conseil Municipal et
 la ville de Granvilleville, être aux deux et leurs
 résidents des années des conseils municipaux le
 deux décembre 1908.

[illegible]

